

BILAN INTERMÉDIAIRE SESSION 2018 CAFFA - CAFIPEMF

(Suite au courriel du SE Unsa adressé aux présidents des jurys du CAFIPEMF et du CAFFA le 9 mars 2018 et resté sans réponse)

QUESTIONS COMMUNES CAFFA – CAFIPEMF

• **Projet de banque de mémoires professionnels :**

Suite à l'interrogation du SE Unsa, vous nous aviez répondu le 7 novembre dernier que "la question est à l'étude avec la DEC, la DAFPEN, la DSI, l'ESPE et les présidents des deux certifications, un espace est en cours d'identification avec la DSI, les questions d'autorisation, de diffusion et de droit d'accès à cet espace sont en cours d'instruction".

> Où en est l'avancée de ce dossier, objet d'une attente très forte des candidats admissibles et de l'engagement que vous aviez pris en juillet dernier en faveur d'une mise en place dès cette session ?

• **Entraînement aux épreuves pratiques :**

- **Préparation à l'analyse de séance d'accompagnement :**

- De grandes disparités nous sont remontées selon les sites de formation, selon les circonscriptions : certains candidats ont bénéficié d'un accompagnement et d'un entraînement allant parfois jusqu'à cinq visites de stagiaires, d'autres trois, la plupart deux, certains une seule !

> Le SE Unsa s'alarme d'un tel manque d'équité entre candidats qui restent tributaires de l'administration pour la mise en oeuvre opérationnelle de cette préparation. Même si l'on peut concevoir les effets d'un calendrier restreint pour programmer ces séances et du nombre élevé de candidats, ces derniers n'ont aucunement à subir de tels aléas.

Le SE Unsa propose que le nombre de visites de stagiaires soit le même pour tous et/ou que le calendrier de visites soit allongé si besoin.

> Pouvez-vous nous communiquer un état des lieux du nombre d'entraînements à cette épreuve dont ont bénéficié les candidats ?

> Quelle est votre position pour que, si confirmée par l'état des lieux demandé précédemment, cette situation ne puisse se reproduire lors de la session 2019 ?

- **Préparation à l'animation d'une action de formation :**

- Pour certains candidats, l'entraînement n'a pas été possible du tout... !

- Pour ceux qui ont bénéficié d'une préparation à cette épreuve, un décalage préjudiciable entre les conditions d'entraînement et les conditions réelles de l'épreuve est relevé.

Les entraînements de 60 min qui se succèdent (incluant le temps d'analyse de la prestation par ses pairs et les formateurs) ne prennent pas en compte la durée réelle de l'épreuve (90 à 120 min) : à titre d'exemple, trois candidats enchaînent leur action de formation de 14h et 17h afin que chacun puisse bénéficier d'au moins un entraînement.

- L'analyse de la prestation du candidat dans ces séances collectives, ne se déroule pas davantage dans les conditions réelles de l'épreuve : l'ensemble des candidats s'exprime et évalue alors cette simulation d'action de formation parfois sans critères véritablement précis, ni expériences ou compétences pour le faire. Il ne s'agit donc pas d'un entraînement dans les conditions reflétant la réalité : entretien à trois, conformément aux textes.

- Plus déstabilisants encore, les conseils prodigués par les formateurs lors des préparations (et cela est vrai également pour l'autre option Analyse de pratique professionnelle) entrent plus tard en contradiction avec les attentes des deux examinateurs qualifiés - les candidats ne sachant plus alors comment justifier de choix validés lors des entraînements...

> **Le SE Unsa demande à ce que chaque candidat puisse bénéficier d'un entraînement au plus proche des conditions réelles (60 à 90 min + 30 min d'entretien devant 2 formateurs confirmés - et non le groupe entier de candidats par définition peu expérimentés).**

> **Pouvez-vous nous communiquer un état des lieux du nombre et de la durée d'entraînement à cette épreuve des candidats ?**

> **Quelle est votre position pour que, si confirmée par l'état des lieux demandé précédemment, les entraînements à cette épreuve soient plus proches des conditions réelles ?**

• Conditions de passation de l'épreuve pratique « Action animation de formation » :

- Lors de la préparation aux épreuves, les entraînements ont lieu souvent dans des conditions matérielles avec mise à disposition d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur. Or, le jour de l'épreuve, des candidats ont constaté l'absence d'ordinateur et de vidéoprojecteur dans la salle de l'animation, ils ont à peine eu le temps de s'organiser pour récupérer dans l'urgence un vidéoprojecteur et utiliser leur ordinateur personnel apporté en cas de souci. Ce qui, le jour de passation de l'épreuve, a occasionné un stress supplémentaires pour ces derniers.

> **Le SE Unsa demande qu'une fois l'établissement et la salle désignés pour la passation de l'épreuve, les candidats soient informés ou - a minima- puissent contacter l'établissement qui sera en mesure de leur indiquer le matériel existant ou à compléter le cas échéant.**

> **Pouvez-vous nous confirmer que l'une ou l'autre de ces possibilités sera envisageable l'an prochain ?**

- Il semble également que des candidats n'aient pas eu d'informations préalables quant au le nombre de stagiaires, leurs besoins et leurs profils. Les examinateurs qualifiés n'étaient du reste pas informés que le candidat ne disposait pas de ces données de manière officielle. Aussi ces candidats ont dû préparer le matériel et l'action de formation pour 10 stagiaires comme pour 30, à l'aveugle...

> **Il va de soit que chaque candidat essaie, tant bien que mal, d'obtenir malgré tout ces informations, mais le SE Unsa réitère sa demande d'équité afin que chaque candidat connaisse le nombre de stagiaires et le public concerné par son action de formation (quel cycle ? débutants ? experts ?...)**

> **Pouvez-vous nous confirmer que ces informations seront connues par chaque candidat bien en amont de la passation de l'épreuve l'année prochaine ?**

• Informations sur les attendus des épreuves des deux examinateurs qualifiés :

Vous nous aviez rassurés en novembre dernier par la programmation le 7 décembre d'une réunion propre au CAFFA entre jury, inspecteurs et enseignants de l'ESPE susceptibles d'être désignés examinateurs qualifiés - et ce, après les sérieux dysfonctionnements pointés l'an dernier. Le président du jury du CAFIPEMF n'ayant pas répondu à notre mail du 25 octobre 2017 à ce propos, nous ne disposons pas d'éléments d'information.

Il semble cependant que des problèmes ont persisté cette année :

- *méconnaissance du cadrage* (enseignant de l'ESPE pensant que tout le jury devait être réuni, à l'instar de l'ancien CAFIPEMF ou se demandant si le stagiaire observé devait titularisé à l'issue de l'entretien...),
- *observation de T1* et non de stagiaire ou d'étudiant en Master MEEF comme les textes le stipulent,
- *prise de parole encore fréquemment monopolisée* par l'Inspecteur vis à vis de l'enseignant de l'ESPE,
- *décalage entre la préparation à l'entretien avec le stagiaire observé :*

- au cours de laquelle, en formation et selon nos informations, l'accent est plutôt mis sur l'observation bienveillante du stagiaire, sa posture... afin de l'aider à cheminer dans sa réflexion, et le jour de l'épreuve au regard des attentes des 2 examinateurs :

- au cours de laquelle le questionnement de ces derniers est parfois essentiellement didactique, ou éloignées des préconisations faites lors de la formation : le reproche a été fait d'un manque de virulence envers le stagiaire observé, voire de ne pas l'avoir orienté sur le déclenchement d'un DASC...

Sur ce dernier point, le SE Unsa rappelle que le candidat CAFIPEMF ou CAFFA ne connaît pas le stagiaire observé, ni son profil, ni son évolution depuis la rentrée, ni ses conditions d'exercice dans l'école ou

l'établissement... Que ce candidat admissible est par définition un formateur qui débute et peut douter de l'opportunité d'évoquer de but en blanc un DASC avec un stagiaire inconnu une heure auparavant : l'épreuve en ce sens est factice, et les examinateurs qualifiés devraient tenir compte de ce biais. Le SE Unsa le rappelait lors de notre audience rectorale du 17 juillet dernier : la fin de la dispense d'admissibilité pour le CAFFA en particulier, conduit à ce que la plupart des admissibles soient de "véritables" débutants formateurs, et de ce fait, moins aguerris que leurs prédécesseurs.

> Au vu de ces éléments, quelles sont les remontées dont vous disposez et instructions que vous pensez devoir de nouveau dispenser auprès des formateurs préparant au CAFFA et au CAFIPEMF ainsi qu'aux examinateurs qualifiés ?

> Une réunion d'information propre au CAFIPEMF, associant jury, IEN et enseignants de l'ESPE potentiels examinateurs qualifiés a-t-elle été organisée cette année comme pour le CAFFA avant la tenue des épreuves ? Ne serait-il pas opportun d'y associer les formateurs des différents sites ?

• Critères d'attribution ou de minoration des points pour l'intégration du numérique :

Ce point fait, hélas, de nouveau unanimité à la lecture des retours des candidats CAFFA-CAFIPEMF confondus : aucune information précise ne leur est communiquée, le flou reste total. Quand les formateurs ont été interrogés de nouveau cette année en présentiel, les réponses restent évasives ou... contradictoires d'un bassin de formation à l'autre.

> Le SE Unsa dénonce depuis deux ans l'opacité autour des critères d'attribution ou de minoration des points numériques, ce qui crée non seulement un climat de suspicion au vu de l'impact possiblement éliminatoire des + ou - 2 points dans la note finale mais entretient un contexte de confusion qui décrédibilise ces certifications dites professionnelles.

Nous réitérons que des solutions sont possibles, à l'instar de l'Académie de Toulouse qui s'appuie sur une grille détaillée des critères de pondération pour l'attribution des points « numériques » afin d'aider les candidats à mieux cerner les attendus.

> La session 2018, puis la session 2019 imminente, vont-elles être entachées du même constat ?

• Nouvelle problématique, conséquente à la modification du calendrier de la session 2018 :

La session 2018 est la première au cours de laquelle les certifications ont été planifiées en deux épreuves (pratique et mémoire) aussi éloignées dans le temps l'une de l'autre.

Ce qui signifie que le candidat doit rester mobilisé pour l'épreuve du mémoire durant huit mois de plus sans connaître les résultats de l'épreuve pratique. Si cette première épreuve s'est « mal passée », cela induit que le candidat doit poursuivre son travail sur son mémoire pendant huit mois alors que la première épreuve ne lui permettra sans doute pas d'obtenir sa certification.

> Pour les candidats qui en feraient la demande, serait-il envisageable qu'ils sachent si l'épreuve pratique a été « éliminatoire » ou pas au vu de la grille d'évaluation des examinateurs qualifiés ? De sorte qu'ils ne travaillent pas d'arrache pied et à l'aveugle sur leur mémoire huit mois durant alors qu'ils sont d'ores et déjà éliminés et se concentrent davantage à améliorer les points défailants mis en jour par l'échec à l'épreuve de la pratique.

> Comment accueillez-vous cette demande ?

• Calendrier session 2019 :

Le SE Unsa souhaiterait être informé des échéances immédiates du mois de juin, en l'occurrence :

- de la date de sortie des circulaires CAFIPEMF et CAFFA session 2019,
- de la date de la réunion d'information proposée aux collègues concernant ces deux certifications et se tenant sur les différents sites académiques,
- ainsi que de la première date de préparation au mémoire des candidats admissibles CAFIPEMF et CAFFA (l'an dernier, quelques candidats n'ont pas été convoqués, puisque non destinataires de l'OM afférent)

> Pouvez-vous nous communiquer dès que possible ces différentes dates.

QUESTIONS SPECIFIQUES CAFIPEMF

• Admissibles CAFIPEMF lozériens :

Les candidats admissibles de la session 2018 ayant classe le mercredi matin ont vu la préparation aux épreuves d'admission être programmée les mercredis à 14 h à Nîmes.

> Compte tenu des délais de transport sur des routes parfois difficiles, quelle solution a été finalement envisagée ?

> Si ces candidats ont été contraints de renoncer à la préparation, voire à la passation des épreuves de ce fait, le SE Unsa dénonce un manque d'équité flagrant pour les candidats lozériens. Quelle solution d'urgence proposez-vous pour l'année prochaine ?

• Non remplacement de candidat passant les épreuves de pratique professionnelle :

La date de passation des épreuves étant connue à l'avance, une candidate au CAFIPEMF absente de sa classe ce jour-là n'a pas été remplacée, avec les conséquences que vous imaginez pour les collègues de son école.

> Ce cas de figure s'est-il présenté à d'autres occasions alors même que les dates de convocation sont connues à l'avance et les remplacements pouvant être tout à fait anticipés ?

Le SE Unsa déplore que les collègues des candidats aient à pâtir sur leur école du passage des épreuves des certifications.

QUESTIONS SPECIFIQUES CAFFA

• Désignation des tuteurs-mémoire :

Au mois de février, il semblait pour le CAFFA, que deux candidats aient été encore sans tuteurs désignés. Par ailleurs, selon nos informations, dans les Pyrénées Orientales, un seul et même tuteur mémoire a suivi 6 candidats..., ce qui rend l'accompagnement forcément beaucoup plus difficile et pénalisant.

> Pouvez-vous nous communiquer un état des lieux du nombre de mémoires suivi par chaque tuteur-mémoire du CAFFA pour chacun des trois bassins géographiques ?

> A l'avenir, quelle démarche à suivre, quelle date butoir de désignation des tuteurs-mémoire et qui saisir précisément pour ces candidats en mal de tuteurs ou en difficulté si nombre excessif de mémoires suivis afin de ne pas les pénaliser et assurer l'équité de leurs chances ?